

UNION INTERPARLEMENTAIRE- UIP

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE LA 140^E ASSEMBLÉE 6 AU 10 AVRIL 2019, DOHA

Du 6 au 10 avril 2019, l'Union interparlementaire a tenu à Doha, au Qatar, sa 140^e Assemblée, à laquelle ont assisté 773 parlementaires, dont 70 présidents d'assemblée, venus de 154 pays et de 8 assemblées internationales ayant le rang de membres associés et 34 organisations et parlements régionaux et internationaux ayant le statut d'observateur. Quelque 1 500 personnes ont participé à cette assemblée.



De g. à d. : Frédéric Marchand, Gisèle Jourda, Michel Larive, Hubert Julien-Laferrière, Philippe Gosselin, Philippe Dallier, Didier Marie et Véronique Riotton

Le Parlement français y était représenté par **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE**, député, président exécutif du groupe français de l'UIP, chef de la délégation, membre du comité sur les questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP, **Philippe DALLIER**, sénateur, premier vice-président du Sénat, **Philippe GOSSELIN**, député, **Gisèle JOURDA**, sénatrice, **Michel LARIVE**, député, **Frédéric MARCHAND**, sénateur, **Didier MARIE**, sénateur, et **Véronique RIOTTON**, députée.

Les travaux de l'Assemblée ont été ouverts par une cérémonie officielle suivie d'une réception le samedi 6 avril au soir et ont débuté le dimanche 14 octobre. Ils ont été précédés, le vendredi 5 avril, par une réunion du groupe géopolitique des Douze Plus dont la France est membre et, le samedi 6 avril par la session du Forum des femmes parlementaires.

I – LES DÉCISIONS DU CONSEIL DIRECTEUR

Les conclusions du comité des droits de l'homme des parlementaires, auquel n'a pas pu prendre part Mme Laurence Dumont, ont été débattues et adoptées par le Conseil directeur lors de sa séance du mercredi 10 avril. Les décisions adoptées portent sur la situation de parlementaires ou d'anciens parlementaires en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Équateur, au Venezuela, aux Maldives, en Mongolie, aux Philippines, et en Turquie. Elles ont été communiquées aux présidents des groupes d'amitié de l'Assemblée nationale et du Sénat concernés. La situation de 61 députés turcs, et de 64 députés vénézuéliens a été particulièrement débattue au sein du Conseil directeur. La présidente de

l'UIP Gabriela Cuevas a réitéré son souhait qu'une mission parlementaire se rende au Venezuela.

Au cours de sa réunion du 10 avril, le Conseil directeur a entendu le rapport de Mme Margret Kiener-Nellen (Suisse), présidente du Sous-comité des Finances de l'UIP, et celui de M. Virgilio Macedo (Portugal), contrôleur interne des comptes pour 2018, sur les finances de l'UIP. Intervenant au nom du groupe français, M. **Philippe DALLIER** s'est réjoui de ce que les différents contrôles, externes et internes, aient confirmé la bonne tenue des comptes. Évoquant les contreperformances des placements des caisses de retraite au cours du second semestre 2018, il s'est demandé s'il ne conviendrait pas, malgré la baisse des taux d'intérêt, de réorienter les réserves vers des placements moins rentables sur le long terme mais aussi moins risqués. Abordant ensuite la préparation du projet de budget pour 2020, il a rappelé l'attachement de la France à la position de modération budgétaire défendue par Robert del Picchia, au cours de son mandat de président du Sous-comité des finances, ainsi que l'engagement que celui-ci avait obtenu du Secrétariat général de ne pas procéder à une augmentation des cotisations ni en 2019, ni en 2020, tout en comprenant que le programme des travaux, et en particulier l'organisation de la Conférence mondiale des Présidents de Parlement en 2020, puisse justifier des adaptations mineures. Il s'est en revanche alarmé du coût du livre dont la réalisation est envisagée à l'occasion de la célébration du 130^e anniversaire de l'UIP, dont il a jugé le montant (100 000 francs suisses) excessif, et souhaité qu'il puisse être substantiellement réduit.

En réponse à M. Philippe Dallier, M. Martin Chungong, secrétaire général de l'UIP, a indiqué que les placements actuels restaient relativement peu exposés au risque, et que la perte potentielle, dans la mesure où les actifs affectés n'avaient pas été cédés, avait en grande partie été effacés par le rebond des marchés au mois de janvier. Il a confirmé que la préparation du projet de budget pour 2020 s'effectuerait dans le cadre des engagements de stabilité pris, mais qu'une légère hausse des cotisations serait cependant nécessaire pour couvrir l'organisation de la cinquième Conférence des Présidents de Parlement.



Philippe Dallier

M. **Philippe DALLIER** a également assuré la présentation d'une partie de la Déclaration qui a conclu les travaux de l'Assemblée de Doha et qui portait sur le thème « Les parlements vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit », et qui s'articulait autour de deux idées forces : assurer à tous un accès équitable à l'éducation ; offrir une éducation de qualité et en faciliter l'accès.

Sur proposition du groupe de Douze plus, le conseil directeur a également désigné M. **Didier MARIE** membre du Bureau de la commission de la démocratie et des droits de l'homme et M. **Robert del PICCHIA** membre du groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

II – LES RÉUNIONS DU GROUPE GÉOPOLITIQUE DES « DOUZE PLUS »

La France appartient au groupe géopolitique des « Douze plus ». Celui-ci a tenu quatre réunions, les vendredi 5 avril, de 15h00 à 19h00, lundi 8 avril à 8h00, mardi 9 avril à 8h30 et mercredi 10 avril à 8h30.

Lors de sa **réunion du 5 avril**, le groupe des Douze Plus a débattu des suites à donner à la décision prise lors de la 139^e assemblée de Genève d'annuler le débat initialement prévu par la commission de la démocratie sur les droits de l'homme des personnes LGTBI. À l'initiative de la délégation suédoise, il a été décidé de tenir une réunion informelle le dimanche 7 avril, dans la perspective de l'organisation future d'un évènement parallèle lors de la 141^e assemblée à Belgrade. M. Hubert Julien-Laferrrière, s'exprimant au nom de la délégation française, a apporté son soutien à l'initiative de la Suède, estimant qu'aucune discrimination ne devait être acceptée en matière de défense des droits de l'homme.

M. **Michel LARIVE** a ensuite exposé le projet qu'il présente au nom de la délégation française de création d'un groupe de travail sur la science. Il a indiqué que dans le prolongement du discours qu'il avait prononcé, au nom de la délégation française, dans le débat général de la 139^e assemblée de Genève, il avait rencontré le Secrétaire général de l'UIP et un conseiller spécial du directeur général CERN, qui avaient apporté leur soutien au principe de la création de ce groupe de travail et au lancement d'une étude en vue de l'élaboration d'un projet de charte sur le transhumanisme. Convaincu que la maîtrise des technologies et des sciences était aujourd'hui plus que jamais un enjeu majeur, il appelé les pays des Douze plus à s'y impliquer s'ils ne voulaient pas que des choix cruciaux pour l'avenir leur soient imposés de l'extérieur par des grandes multinationales ou des puissances comme la Chine ou les États-Unis.

Le groupe des Douze plus a ensuite procédé à la désignation de ses candidats pour un certain nombre de postes à pourvoir. Il a élu M. **Didier MARIE** à l'unanimité pour siéger au bureau de la **commission de la démocratie et des droits de l'homme**. Il a également élu M. **Robert del PICCHIA** pour occuper un des cinq sièges qui lui reviennent au sein du **groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**, aux côtés de MM. Reinhold Loptkta (Autriche), Gennaro Migliore (Italie) et de Mme Margret Kiener-Nellen (Suisse). Mme Ravza Kavakci Kan (Turquie), candidate au 5^e poste disponible, n'ayant recueilli que 9 voix sur les cinquante suffrages exprimés, n'a pas été déclarée élue faute de majorité absolue et a quitté la salle en exprimant vigoureusement son mécontentement.

Au cours de la **réunion du 8 avril**, Mme Valeriia Zaruzhko (Ukraine) a présenté devant le groupe des Douze plus sa candidature au groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Interrogée sur la définition qu'elle donnerait du terrorisme elle a considéré que toute violence perpétrée pour prendre le contrôle du territoire d'un pays voisin devait pouvoir être considérée à son avis comme un acte de terrorisme.

Rendant compte des travaux de la commission de la Paix et de la Sécurité internationale, Mme **Gisèle JOURDA** a estimé que le projet de résolution présenté par les co-rapporteurs ukrainien et jordanien était une grave source de confusion car il procédait à un amalgame abusif entre trois notions différentes : les mercenaires, les combattants étrangers et les

entreprises militaires et de sécurité privées. À ce titre, et sauf si des amendements parvenaient à lui apporter des améliorations substantielles, la France ne pourrait le voter.

M. **Michel LARIVE** a indiqué que le projet de création d'un groupe de travail sur la science avait reçu le soutien de plusieurs délégations, et notamment celui du Vietnam et de l'Égypte, et que le groupe arabe s'était déclaré prêt à lui apporter son appui. Des assurances avaient été données suivant lesquelles son financement serait assuré par des contributions volontaires.

Le groupe a ensuite débattu des différentes résolutions proposées au titre du point d'urgence. Une majorité de voix (15 voix) s'est portée sur le projet de résolution, présenté par les Pays-Bas, sur l'« appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe, à la suite du passage du cyclone Idai ». L'Allemagne, qui avait envisagé de déposer une résolution sur « la guerre et la situation humanitaire au Yémen », y a finalement renoncé et s'est ralliée à la proposition des Pays Bas.

Au cours de la **réunion du 9 avril**, le groupe des Douze plus n'a pu procéder à la désignation de sa candidate pour le cinquième poste encore vacant au sein du groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et a décidé en conséquence de relancer un appel à candidatures en vue d'une élection qui se déroulera lors de la 141^e Assemblée de Belgrade en octobre 2019.

Au cours de la **réunion du 10 avril**, la délégation suédoise a présenté le texte des réserves qu'elle formulerait en Assemblée au nom de plusieurs délégations des Douze plus à l'égard de la résolution adoptée par la commission de la paix et de la sécurité internationale. Mme **Gisèle JOURDA** a expliqué les raisons pour lesquelles la France se joindrait à ces réserves.

Mme Margret Kiener-Nellen (Suisse) a indiqué que le groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent envisageait d'organiser une réunion entre la 140^e assemblée de Doha et la 141^e assemblée de Belgrade ; celle-ci pourrait se tenir à Vienne. En qualité de membre du Comité exécutif et de Présidente du Sous-comité des finances, elle a expliqué que le projet de création d'un groupe de haut niveau sur la diplomatie parlementaire n'avait pas été approuvé par le Comité exécutif. En revanche, malgré les objections qu'elle avait soulevées, le projet de réalisation d'un « bel ouvrage » pour célébrer le 130^e anniversaire de l'UIP, présenté par la Présidente Gabriela Cuevas, avait été approuvé. M. **Philippe DALLIER** a demandé confirmation des chiffres qui lui avaient été communiqués sur le coût d'édition de ce livre. Ayant reçu ces précisions, il a estimé qu'une dépense d'environ 100 000 francs suisses pour un ouvrage tiré à 250 exemplaires constituait une charge excessive et s'est demandé si la réalisation de cet ouvrage en format numérique ne permettrait pas à la fois d'en diminuer le coût et d'en élargir la diffusion. Il a également confirmé les réserves, émises par Robert del Picchia lors de la précédente assemblée, à l'égard du groupe consultatif de haut niveau sur la démocratie parlementaire. Il a rappelé que suivant les engagements qui avaient été pris, la hausse de 2 % des cotisations statutaires en 2018 devait avoir pour contrepartie leur stabilisation en 2019 et 2020. Il a déclaré que toute initiative qui contrecarrerait cet objectif n'aurait pas l'approbation du groupe français.

III - LE DÉBAT GÉNÉRAL ET LE POINT D'URGENCE

A) L'UIP a choisi de consacrer le débat général de sa 140^e Assemblée à l'éducation, sous l'intitulé « *les parlements, vecteurs de renforcement de l'éducation pour la paix, la sécurité et l'état de droit* ». M. Hubert Julien-Laferrière est intervenu au nom de la France.

M. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** a fait observer en introduction que contrairement aux espoirs de certains à la fin du XIX^e siècle, les conflits ont subsisté avec la généralisation de la démocratie libérale et de l'État de droit. À présent, la démocratie et l'universalisme sont menacés par les intolérances et le rejet de l'autre. La cause en est presque toujours

l'obscurantisme, lui-même fruit de l'absence d'éducation. Comme le préconisait Françoise Héritier, anthropologue, l'éducation de l'enfant relayée par tous, permettant une prise de conscience des mécanismes de la violence et de l'exclusion, est la seule voie pour sortir de la violence. L'exemple de Malala Yousafzai au Pakistan, qui se bat pour l'éducation des filles, doit inspirer les parlementaires.

La France a décidé d'augmenter de 50 % son aide publique au développement d'ici trois ans (+ 5 milliards d'euros). Et c'est sur l'éducation, notamment des jeunes filles, que l'effort sera concentré. En effet, plus de la moitié de l'humanité connaît davantage d'entraves et doit davantage lutter pour avoir accès à l'éducation. Ce sont les femmes qui subissent cette première violence d'un accès inégal à l'éducation, à la formation, avec, à la clé, souvent des inégalités salariales très importantes.

Le terrorisme se nourrit de l'obscurantisme qui lui-même est le fruit du manque d'éducation. Il faut donc en même temps assurer la sécurité et prévenir les dérives obscurantistes par l'éducation. Or des États comme le Mali sont contraints de réduire leurs budgets sociaux (éducation, santé) pour assurer des dépenses de sécurité tant la menace terroriste est forte. La solidarité internationale est indispensable.

Aujourd'hui, une nouvelle menace pèse sur notre capacité à construire la paix et le développement : le dérèglement climatique. Nos comportements, nos modes de production et de consommation, notre manière de considérer notre place face à la nature doivent évoluer. Là encore c'est par l'éducation que nous réussirons à transformer les comportements humains. De même que les objectifs de développement durable (ODD) sont pour chacune des politiques publiques un cadre indispensable, l'exigence du développement durable doit être présente comme un fil conducteur de toute action éducative et de formation : le temps de la sensibilisation est dépassé. Greta Thunberg, 16 ans, nous le dit avec force grâce à l'éducation qu'elle a reçue ; elle nous demande de ressentir la peur qui l'étreint tous les jours afin d'agir.

Les parlements ont la responsabilité de mettre en œuvre et d'exhorter les États à mettre en œuvre l'ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

B) Sur le **point d'urgence**, l'Assemblée a finalement été saisie de deux propositions :

- une proposition des Pays-Bas : « Appel à l'action internationale urgente en faveur du Mozambique, du Malawi et du Zimbabwe à la suite du passage du cyclone Idai » ;
- une proposition conjointe résultant de la fusion des propositions présentées par l'Indonésie, le Koweït, le Maroc et la Turquie : « Assurer une protection internationale au peuple palestinien, refuser l'administration israélienne du plateau du Golan occupé, promouvoir les valeurs de coexistence pacifique entre les peuples et les religions, et combattre toutes les formes de racisme et d'intolérance ».

La proposition de résolution présentée par les Pays-Bas, et soutenue par le groupe des Douze Plus, et votée par le groupe français, l'a emporté avec une large majorité, en recueillant 1 011 voix pour, 149 voix contre et 99 abstentions, alors que l'autre proposition de résolution a recueilli 491 pour, 378 voix contre et 390 absentions pour l'autre proposition.

IV - LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

La *première commission permanente « paix et sécurité internationale »* a tenu quatre séances, les dimanche 7, lundi 8 et mardi 9 avril pour examiner le projet de résolution intitulé « *Le caractère inacceptable de l'utilisation de mercenaires comme moyen de saper la paix et de violer les droits de l'homme* ». Mme **Gisèle JOURDA** et M. **Didier MARIE** ont suivi les travaux de cette commission.

M. **Didier MARIE** est intervenu dans le débat général. Il a salué l'initiative de la commission et l'état d'esprit des rapporteurs. Le monde connaît en effet de multiples tensions conflits armés, guerres civiles exigeant de rechercher une solution politique systématiquement tout en menant une lutte sans relâche contre le terrorisme. Il a cependant regretté que le projet de résolution s'éloignât des intentions arrêtées par l'Assemblée d'octobre 2018 de l'UIP, en entretenant une grande confusion entre les notions de mercenaires, de combattants étrangers et de sociétés militaires et de sécurité privées.

La France a une position très claire sur ce sujet : les États doivent avoir le monopole de l'usage légal et légitime de la violence armée, et un individu ne peut pas prendre part à un conflit sans l'accord des autorités de son pays ; s'il le fait, il s'expose à des sanctions très fermes : peine d'emprisonnement, amende, interdiction de séjour. C'est par une loi d'avril 2003 que l'activité de mercenaire a été définie et incriminée, par une transposition en droit français du protocole additionnel aux conventions de Genève signé le 8 juin 1977. La France n'a en revanche pas signé la convention des Nations Unies du 4 décembre 1989, à laquelle fait référence le projet de résolution, car elle introduit une confusion entre les mercenaires qui prennent part directement à un conflit armé contre rémunération et d'autres personnes qui pourraient être qualifiées ainsi sans pour autant prendre part à un conflit. Ainsi, selon le projet de résolution, un technicien d'une industrie d'armement ou un fonctionnaire intervenant sous le contrôle de son État pourrait être considéré de la même façon qu'un mercenaire, ce qui n'est pas acceptable. Si la France a banni les mercenaires, elle autorise, en encadrant strictement leur activité, les entreprises militaires et de sécurité privées. Ainsi, cinq sociétés françaises sont enregistrées auprès de l'association du code de conduite internationale des entreprises militaires et de sécurité privées. Ces entreprises sont soumises à un contrôle strict de leurs activités et de leurs personnels.

Le droit français distingue clairement le mercenariat, qui est prohibé, de l'assistance et du conseil à une armée étrangère. Or le projet de résolution considère que les personnes de ces sociétés sont des combattants étrangers dont le statut n'est pas défini. De la même façon, elle crée une confusion entre mercenaires, combattants étrangers et terroristes. Il conviendrait donc de revenir à l'esprit du projet de résolution qui venait du protocole additionnel aux conventions de Genève adopté en 1977 et de distinguer le mercenariat et les activités des entreprises militaires et de sécurité, celles-ci devant faire l'objet d'un encadrement interne, comme l'a demandé le Parlement européen par sa résolution du 4 juillet 2017. La délégation française préférerait, en conséquence, revenir dans la résolution proposée à une définition claire du mercenariat.

Mme **Gisèle JOURDA** est également intervenue. Elle s'est félicitée que l'UIP ait choisi de traiter du mercenariat, question dont les implications dramatiques sévissent à travers le monde et font des victimes qui sont marquées à vie, notamment les femmes et les enfants traités comme de sordides monnaies d'échange et des objets de violence. Elle a ensuite regretté le manque de précision du texte. Eu égard au contexte international, il n'est pas possible d'accepter les amalgames et les approximations qui y sont développées. La question touche une problématique essentielle, celle de l'usage légal et légitime de la violence armée et du principe qui s'est imposé au XX^e siècle suivant lequel seuls les États doivent en avoir le monopole. Or peu de textes réglementent le sujet : le protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatives à la protection des victimes des conflits armés internationaux adopté le 8 juin 1977 et ratifié par la France, qui dans son article 47 définit ce qu'est un mercenaire en six points ; par ailleurs, la convention des Nations Unies du 4 décembre 1989, non signée et non ratifiée par la France parce qu'elle s'éloigne trop du texte de 1977 en estimant qu'une personne peut être qualifiée de mercenaire alors même qu'elle n'a pas pris part directement aux hostilités. En ce sens, pour la France, les points 6 et 7 du projet de résolution ne peuvent pas être acceptés.

Pour être efficace et remplir ses objectifs, la résolution doit se recentrer sur le sujet des mercenaires qui n'est réellement traité en tant que tel que dans les points 11 et 15. Elle doit supprimer les amalgames avec les combattants étrangers entretenus aux points 4, 12, 13 et 17. Elle doit redéfinir les points 14 et 19 qui ne sont en rien conformes à la réalité des activités des entreprises militaires et de sécurité privées. Mme **Gisèle JOURDA** a conclu que la France soutiendra les amendements allant dans ce sens, mais que faute de leur adoption elle ne pourrait approuver le projet.

Au cours de sa réunion du **9 avril**, la commission a adopté le projet de résolution par 23 voix contre 11, la France ayant, comme elle l'avait indiqué voté contre un texte qui ne pouvait lui convenir, et annoncé que, comme plusieurs membres du groupe des Douze plus elle émettrait des réserves qui seraient exprimées collectivement par la délégation suédoise en Assemblée.

M. **Frédéric MARCHAND** et Mme **Véronique RIOTTON** ont suivi les travaux de la *deuxième commission permanente du développement durable, du financement et du commerce* qui s'est réunie à trois reprises, les dimanche 7, lundi 8 et mardi 9 avril pour examiner la proposition de résolution sur le rôle du libre-échange équitable et de l'investissement dans la réalisation des ODD, particulièrement en matière d'égalité économique et d'infrastructure, d'industrialisation et d'innovation durables.

À l'initiative de Mme Véronique Riotton, la délégation française a déposé quatre amendements sur le projet de résolution afin de davantage prendre en compte la lutte contre le changement climatique dans l'objectif d'établir un libre-échange équitable et la réalisation des investissements pour la mise en œuvre des ODD. Ils ont été adoptés.

La *troisième commission permanente sur la démocratie et les droits de l'homme* a tenu deux séances les lundi 8 et mardi 9 avril, auxquelles ont participé **MM. Didier MARIE** et **Philippe GOSSELIN**.

Au cours d'une première réunion, tenue le **8 avril**, la commission a débattu de la suite donnée à trois résolutions adoptées par l'UIP en 2015, 2013, et 2009 et portant respectivement sur « la démocratie à l'ère numérique face aux menaces pour le vie privée et les libertés individuelles », « le recours aux médias pour améliorer la participation des citoyens », ainsi que « la liberté d'expression et le droit à l'information ».

Intervenant dans le débat, M. **Didier MARIE** a indiqué qu'en France une loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information venait d'être promulguée par le Président de la République. Partant du constat de l'existence de campagnes de diffusion massive de fausses informations par des services de communication en ligne, destinées à modifier le cours d'une campagne électorale, la loi complète un certain nombre de dispositifs existants pour qu'une décision judiciaire puisse ordonner dans des délais très brefs l'arrêt de leur diffusion. La loi comporte quatre grands volets : elle institue une nouvelle action en référé ; elle confie de nouveaux pouvoirs au Conseil supérieur de l'Audiovisuel pour lui permettre de mettre fin à la diffusion de services de télévision contrôlé par un État étranger qui participerait à une entreprise de déstabilisation des institutions ; elle impose de nouveaux devoirs aux intermédiaires techniques en leur imposant de retirer les contenus illicites qui leur seraient signalés, et à rendre publics les moyens qu'ils consacrent à la lutte contre la diffusion de fausses informations ; enfin, elle comporte des dispositions particulières dans la perspective des prochaines élections présidentielles de façon à garantir une plus grande transparence dans les relations commerciales entre les opérateurs et les donneurs d'ordre, qui devront indiquer leurs financements. La discussion de ce projet de loi a donné lieu au Parlement à un débat animé car la voie est étroite entre la volonté de ne pas laisser le champ libre aux « *fake news* » et la défense de la liberté d'expression.



De g. à d. : Philippe Gosselin et Didier Marie

Au cours d'une seconde réunion, tenue le **9 avril**, la commission a tenu un débat préparatoire sur la résolution qui sera adoptée au cours de la prochaine Assemblée sur le thème de « Atteindre la couverture santé universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé ». Intervenant au cours de ce débat, M. Didier Marie s'est réjoui de la décision prise par la commission de préparer une résolution sur ce sujet. Il a indiqué que la France s'était comme beaucoup de pays développés, avait adopté un ensemble de mesures qui assurent à sa population une protection sociale. Elle avait ainsi mis en œuvre une couverture médicale universelle qui bénéficiait en principe à tout citoyen, même s'il existait encore des poches de pauvreté. Il a estimé que c'était un enjeu majeur qui répondait à une préoccupation quotidienne de nos concitoyens.

Il a estimé qu'il convenait d'aller plus loin, et d'enrichir cette approche par une préoccupation de la qualité de l'environnement, par l'amélioration de la qualité de l'air, en réduisant la pollution résultant de l'émission de particules fines, par une révolution de l'agriculture qui doit tourner le dos aux pesticides et aux Organismes génétiquement modifiés, et par une transformation écologique de nos modes de vie et de production contribuant à lutter contre le dérèglement climatique et à protéger notre santé. Il a estimé que les pays développés avaient une responsabilité à l'égard des citoyens du reste du monde, car leur développement s'est trop souvent construit aux dépens de l'environnement. Il a invité les rapporteurs à intégrer dans leur projet de résolution la nécessité de lutter contre les causes environnementales de la dégradation de la santé de nos concitoyens.

M. **Frédéric MARCHAND** et Mme **Véronique RIOTTON** ont participé aux travaux de la *commission permanente des affaires des Nations Unies*, qui s'est réunie le mardi 9 avril pour débattre, d'une part, du suivi parlementaire des objectifs de développement durable (ODD) en vue de la session de juillet 2019 du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable et, d'autre part, du thème « *Favoriser l'autonomie des personnes et garantir l'inclusion et l'égalité* » qui sera le thème principal du Forum politique de haut niveau 2019 des Nations Unies sur le développement durable.

V – FORUM DES FEMMES PARLEMENTAIRES

Le Forum des femmes parlementaires s'est réuni le samedi 6 avril. **Mmes Gisèle JOURDA et Véronique RIOTTON** ont participé aux travaux du Forum, qui a notamment débattu de sa

contribution aux deux projets de résolution examinés par la commission de la paix et la commission du développement durable.

Mme **Gisèle JOURDA** a, le dimanche 7 avril, participé à la réception offerte par le Conseil d'Al-Shura du Qatar en l'honneur du Forum des femmes parlementaires.

VI - LE COMITÉ SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU MOYEN-ORIENT

M. **Hubert JULIEN-LAFERRIERE** a participé aux deux réunions des samedi 6 et mardi 9 avril du comité, auxquelles était absente la délégation israélienne pour cause d'élections législatives anticipées le 9 avril. Le comité a tout d'abord entendu une présentation de la situation générale au Moyen-Orient par le secrétaire général de l'UIP puis a auditionné Mme Rabeeha Abouras, députée libyenne, sur la situation du parlement de Tobrouk et ses relations avec le maréchal Haftar dont il était le protecteur et qui s'en affranchit depuis son offensive sur Tripoli du 3 avril. Les relations sont aujourd'hui conflictuelles.

Revenant à la situation au Proche-Orient, M. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** a évoqué son déplacement en Palestine en février 2019 avec une mission parlementaire de l'Assemblée nationale : celle-ci avait constaté les dégâts causés par les colonies israéliennes et la situation inquiétante des réfugiés dans les camps gérés par l'UNRWA à cause du retrait des financements américains, des familles étant déplacées de force d'une semaine à l'autre pour faciliter l'installation des nouvelles colonies israéliennes, tout en bénéficiant de moins de soutiens. Cette situation incitait la France à reconnaître l'État palestinien : le 2 décembre 2014 l'Assemblée nationale avait d'ailleurs voté une résolution pour appeler le Gouvernement français à reconnaître l'État palestinien car les négociations de paix étaient bloquées. Par ailleurs, puisque des élections vont avoir lieu en Palestine, à une date non encore déterminée, il a suggéré que l'Autorité palestinienne demande à l'UIP qu'une délégation du comité se rende en Palestine pour une mission d'observation électorale.

Le comité a ensuite débattu de son programme pour la paix consistant à placer les discussions sur des terrains neutres : l'eau a été retenue il y a trois ans, à présent la science pourrait être utilisée. M. Maurizio Bona, conseiller spécial du CERN, a présenté les Écoles de la paix mises en place en collaboration avec le CERN.

M. **Michel LARIVE** a présenté le projet de constitution d'un groupe de travail sur la science au sein de l'UIP afin de donner des suites concrètes au débat général de la 139^e Assemblée et remettre la science au cœur des préoccupations de l'UIP. Une des premières tâches de ce groupe pourrait être d'élaborer une charte du transhumanisme qui serait soumise à l'Assemblée générale des Nationales Unies. Le comité Moyen-Orient pourrait recommander sa création au Conseil directeur afin de disposer d'un outil de travail pour promouvoir la convergence entre les peuples sur les questions de progrès scientifique. Les membres du comité ont exprimé leur intérêt et leur soutien.

Le 9 avril, le comité a discuté de la situation de l'UNRWA avec Mme Balsam Haneda et deux écoliers palestiniens (un demi-million d'élèves sont soutenus dans les écoles, 2 millions de Palestiniens ayant été diplômés ; 3,5 millions de réfugiés sont bénéficiaires d'une assistance sanitaire) qui ont fait valoir la lassitude et le désespoir des réfugiés palestiniens dont les premiers déplacements remontent à mai 1949. Si le retrait du financement américain a dans un premier temps entraîné la fermeture de beaucoup d'écoles, elles ont pu toutes rouvrir en 2019. La vie des écoliers et étudiants n'en reste pas moins infernale, étant réveillés régulièrement la nuit pour des fouilles de leur maison.

M. **Hubert JULIEN-LAFERRIÈRE** a témoigné de cette situation, s'étant rendu en février dernier à l'école du camp d'Aïda. Il lui avait été rapporté que 700 écoles avaient été fermées à la suite du désengagement américain. Il a demandé si les promesses de financement

international pour combler le trou de 300 millions de dollars avaient été suivies d'effet, notamment de la part des pays arabes. Mme Balsam Haneda a confirmé le chiffre de 700 écoles fermées ; grâce à des dons de dernière minute elles ont pu être rouvertes cette année. Une conférence à New-York et une à Rome ont apporté 200 millions de dollars, notamment du Qatar, de l'Arabie Saoudite, des Émirats arabes unis et du Koweït. Sur un budget de 1,2 milliard de dollars permettant de fournir des assistances financières à 5,4 millions de réfugiés qui n'étaient que 800 000 dans les années suivant 1949 (un million d'habitants de Gaza bénéficient d'une assistance alimentaire), des prestations de santé et d'employer 30 000 personnes, 200 millions manquent encore en 2019 ; les dépenses d'éducation représentent 360 millions sur une enveloppe globale de 1,2 milliard de dollars.

VII – AUTRES RÉUNIONS DE L'UIP

Le 9 avril, **Philippe DALLIER**, **Philippe GOSSELIN** et **Gisèle JOURDA** ont participé à la réunion-débat organisée sur le thème de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, en présence notamment de Vladimir Voronkov, secrétaire général adjoint au nouveau Bureau des Nations Unies contre le terrorisme (créé en 2017 par une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU), Mauro Miedico, conseiller spécial de M. Voronkov, M. Ousseini Tinni, président de l'Assemblée nationale du Niger, et M. Masood Karimipour, chef de la branche prévention du terrorisme de l'Organisation des Nations unies contre le crime et la drogue. Mme **Gisèle JOURDA** a fait part de l'émotion qu'elle a ressentie lors de l'attaque terroriste meurtrière survenue à Trèbes, petite ville tranquille de son département où elle a sa permanence, le 23 mars 2018. Elle a averti que le terrorisme est une véritable bombe à fragmentation susceptible de toucher n'importe qui n'importe où. Elle a jugé nécessaire l'adoption de mesures comme le PNR (*passager name record*), tout en reconnaissant que leur application concrète pouvait être rendue plus difficile en Europe, dans un espace où les frontières intérieures ont été abolies. M. **Philippe GOSSELIN** a demandé qu'au-delà des mesures de lutte contre le terrorisme, des fonds dédiés soient mis en place pour soutenir les victimes du terrorisme. En outre, il a demandé que soit relayée et déclinée en célébrations nationales la Journée internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme du 21 août, qui a été lancée par l'ONU en 2018.

Le 10 avril, **Philippe DALLIER**, **Philippe GOSSELIN**, **Frédéric MARCHAND**, **Didier MARIE** et **Véronique RIOTTON** ont participé à la réunion conjointe de l'UIP et de l'Association des secrétaires généraux de parlement consacrée à l'innovation au parlement. Cette réunion avec les secrétaires généraux des parlementaires a permis de présenter les améliorations du travail parlementaire apportées par les nouvelles technologies.

VIII – RÉUNIONS BILATÉRALES DE LA DÉLÉGATION

Le 7 avril, **Philippe DALLIER**, **Philippe GOSSELIN**, **Michel LARIVE**, **Frédéric MARCHAND** et **Véronique RIOTTON** ont participé à une réunion organisée à l'intention des délégations des pays européens, au Club diplomatique de Doha, par l'ambassadeur de Roumanie, État assurant la présidence de l'Union européenne au premier semestre 2019, sur les réformes entreprises par l'État du Qatar en matière de droit du travail et d'accueil des travailleurs étrangers sur son sol, en présence du directeur du bureau local de l'Organisation internationale du travail et du directeur général du ministère des affaires administratives, du travail et des affaires sociales du Qatar, avec lequel la délégation française a eu un entretien particulier d'une demi-heure. Sur les 2,7 millions d'habitants du Qatar, 2,2 millions sont des travailleurs expatriés. L'émir a décidé depuis deux ans de réformer en profondeur l'accueil et le séjour de ces étrangers. Une loi a tout d'abord imposé aux employeurs de payer leurs salariés par virement bancaire ; en cas de non-respect de la procédure, après un avertissement

du ministère, tous les comptes bancaires de l'entreprise sont gelés. L'obligation d'avoir un sponsor (*kafala*) pour travailler au Qatar sera complètement abolie d'ici la fin 2019 : le contrat de travail et son titulaire ne seront plus liés à l'employeur, dont dépend jusqu'à présent la délivrance du visa d'entrée et de sortie du territoire, mais à la résidence du travailleur. L'ouvrier aura le droit de rechercher un autre emploi pendant qu'il travaille. Cette réforme s'appliquera à 95 % des employés étrangers (sont exclus les hauts techniciens et les employés de maison) qui pourront quitter leur employeur qatari et le pays sans l'autorisation de cet employeur. Une forte amende (6 500 €) s'appliquera en cas de confiscation du passeport par un employeur. Des accords ont été passés avec 37 pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe de l'Est pour installer des bureaux locaux qatariens assurant l'information des personnes souhaitant travailler au Qatar et les accompagnant dans leurs démarches jusqu'à la signature de leur contrat de travail. Une loi de 2017 a encadré le travail des employés de maison (heures de travail, congés, locaux mis à leur disposition). Une commission de résolution des conflits présidée par un juge a été instaurée. Un fonds d'aide a été constitué pour payer les salaires des ouvriers des entreprises ayant fait faillite, le temps que les procédures légales leur permettant de récupérer leur dû aboutissent. Le salaire minimal va être généralisé à tous les travailleurs quelle que soit leur nationalité (il est aujourd'hui d'environ 230 euros mensuels auxquels s'ajoutent les droits à transport et logement, les prestations de santé étant gratuites) ; il va être réévalué. Les voisins du Qatar exercent de fortes pressions pour contrecarrer ces réformes inédites dans la péninsule arabique.

Le 10 avril, la délégation s'est entretenue avec M. Yousif Bin Rashid Al Khater, président du groupe d'amitié Qatar-France du Conseil Al-Shura, et M. Mohamed Mahdi al Ahabbi, député. Les députés qataris ont présenté les réformes entreprises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (salaires, scolarité, droits civiques, offre d'emplois,...) et présenté les projets de réforme de Conseil Al-Shura, les prochaines élections, dont les dates en 2020 ou 2021 n'ont pas encore été fixées, devant permettre d'élire les deux tiers de ses membres (un tiers restant nommé par l'émir) et de soumettre tout projet de loi au conseil avant sa promulgation. Les députés qataris ont particulièrement été intéressés par l'expertise des parlementaires français en matière de choix de mode de scrutin et d'organisation des campagnes électorales.



Les membres de la délégation et les membres du groupe d'amitié Qatar-France du Conseil Al-Shura

—*—

À l'occasion de l'Assemblée, Son Exc. M. Franck Gellet, ambassadeur de France au Qatar, a reçu la délégation durant deux heures et quart à l'occasion d'un petit-déjeuner à la Résidence de France, le 6 avril. Un tour d'horizon de la situation du Qatar, des relations bilatérales et du conflit opposant le Qatar à ses voisins a été effectué, avec un point particulier sur les réformes sociales, administratives et économiques entreprises par l'émir Al Thani pour moderniser le pays ainsi que sur le dynamisme des relations économiques entre la France et le Qatar et les relations politiques et culturelles étroites entretenues par les deux pays.



*Les membres de la délégation et S.E. M. Franck Gellet,
Ambassadeur de France au Qatar*

Une réception a également organisée en l'honneur de la délégation à la Résidence de France, le lundi 8 avril au soir, afin de lui permettre de rencontrer des représentants de la communauté française installée au Qatar (5 500 personnes).